

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

### Présent-e-s

Bureau :	GROGNUZ	Fabien	PLR	Président
	DOURNOW	David	UDC	1 <sup>er</sup> vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	2 <sup>e</sup> vice-président
	UM	Esther	Ve	1 <sup>er</sup> secrétaire
	CLERC	Tobias	PDC	2 <sup>e</sup> secrétaire
	BALESTRA	Richard	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	HALDEMANN	Jessica	PLR
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUBERT	Emile	UDC
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	RHEINER	Fabrice	MCG
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	VeL
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TROLLIET	Grégory	PS
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

<b>Excusés :</b>	GAETANINO	Marco	UDC
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	SCANDURRA	Alessandro	PDC

### Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

---

MCG Mouvement des citoyens genevois      PS Parti socialiste  
 PDC-VL Parti démocrate-chrétien Vert'libéraux      UDC Union démocratique du centre  
 PLR Parti libéral-radical      Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

**ORDRE DU JOUR**

0. Assermentation de M. Fabrice Rheiner (MCG), en remplacement de M. Roger Frauchiger, démissionnaire.
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour 2021.
6. Délibération n° 2020-18 relative à la cession gratuite des parcelles 14'877, 14'957, 14'958, 14'959 et 14879 de Meyrin et la constitution de servitudes de passage public à pied grevant, d'une part, les parcelles 14'872, 14875, 14876 et, d'autre part les parcelles 14'879, 14'958 et 14'959 de Meyrin, en faveur de la ville de Meyrin sises au chemin des Sapins et chemin Terroux.
7. Délibération n°2020-19 relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
8. Délibération n° 2020-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'519'013.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2021 du patrimoine administratif et financier.
9. Délibération n° 2020-21 relative aux indemnités allouées en 2021 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
10. Délibération n° 2020-22 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.
11. Délibération n° 2020-23 relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'257'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
12. Délibération n° 2020-24 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2019 de la Fondation Nouveau Meyrin.
13. Résolution n° 2020-06 présentée par Marco Gaetanino, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, demandant l'installation de ruches "didactiques" sur la Commune dans le but de sensibiliser la population à la protection des abeilles domestiques et de l'initier à l'apiculture dans une démarche participative "de la fleur au miel".
14. Résolution n° 2020-07 présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger, respectivement au nom des groupes des Verts de Meyrin-Cointrin et Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la limitation de la pollution lumineuse.
15. Motion n° 2020-03 présentée par Denis Bucher et Pascal Seeger, demandant d'affirmer l'opposition de la commune de Meyrin au projet de centre commercial "Open".
16. Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).
17. Rapport du Fonds communal énergie 2019 (F. Grognez, PLR).
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

**M. Grognuz**, président, ouvre la séance à 19h30. En raison de la situation sanitaire, un repas ne sera pas servi ce soir, mais une pause de 15 minutes sera marquée aux alentours de 21 heures. Les présents sont priés de garder leur masque durant toute la séance.

L'attention des conseillers et conseillères est attirée sur le classeur du budget déposé à leur place, et pour lequel l'administration est remerciée. Ce document servira de référence durant toute l'étude du budget.

Les présences de Madame le maire, de Messieurs les conseillers administratifs, du secrétariat général, du secrétariat politique, de la presse et du fidèle public sont saluées. Les absences et arrivées tardives sont excusées.

Toutes les questions "courtes, précises et concises" et propositions individuelles devront être transmises avant la pause.

Il annonce l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir l'assermentation de M. Fabrice Reiner (MCG) en remplacement de M. Frauchiger, démissionnaire.

Avant de procéder à l'assermentation du nouveau conseiller, **M. Grognuz** donne lecture de la lettre de démission du 24 septembre 2020 de M. Frauchiger :

*"Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Chers élus,*

*Fort d'une expérience de vie et professionnelle riche et variée qui m'a amené à travailler sur le terrain avec divers publics, j'ai naturellement souhaité m'investir dans les activités bénévoles de la commune. Après 20 années passées au service de diverses associations, j'ai accepté de m'engager en politique afin de participer activement au fonctionnement de la commune.*

*Il y a neuf ans, en prêtant serment, j'ai cru aux valeurs prônées par le règlement d'éthique du Conseil municipal, cependant au fil du temps j'ai été très déçu de voir ses valeurs bafouées par les élus de notre commune qui ont oublié certains principes.*

*Malheureusement, lors des différentes campagnes et la dernière en particulier, où régnait un climat délétère entre les partis, j'ai constaté des complots, des magouilles, des stratégies d'appareil, des listes électorales communes contre nature, ainsi que des alliances truquées pour obtenir des majorités électorales, des faits qui ont largement contribué au pourrissement de ladite campagne et qui décrédibilisent les élus vis-à-vis de la population.*

*Toutefois, je remercie les rares personnes qui m'ont soutenu dans l'hémicycle en dépit de la cabale lancée par des membres toxiques de mon propre parti, motivés par des rancunes personnelles et privées et à laquelle se sont joints bon nombre de conseillers municipaux qui ont malencontreusement oublié le principe d'intégrité mentionné dans le code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Meyrin. Celui-ci dit notamment : 'de développer un esprit constructif, en s'abstenant de dénigrer et de porter de faux jugements dans le but de discréditer sans fondement un collègue politique...'*

*Je souligne qu'aucun est venu me questionner ou entendre ma version des faits liés aux décisions prises par mon bureau directeur cantonal. Au final, peu importe, les fomenteurs soi-disant intègres ont été bien punis car la justice a bien fait son travail.*

*Au vu de ce qui précède et en conclusion, malgré le fait que j'ai été élu – et je remercie ici toutes les Meyrinoises et Meyrinois qui m'ont témoigné leur confiance – je n'ai pas retrouvé la motivation nécessaire pour reconduire ce mandat après ces quelques mois d'arrêt forcé. Surtout après avoir découvert que j'ai été sciemment évincé des commissions parlementaires qui me tenaient à cœur, ainsi que dans la première vice-présidence qu'il me semblait revenir de droit.*

*Est-ce cela la récompense pour mon engagement durant deux législatures suivies avec intérêt et assiduité ?*

*Heureusement, j'ai découvert le vrai visage de certains de mes camarades politiques de l'ancienne législature. Le Conseil administratif ainsi que le Président ont totalement dysfonctionné, ils ont manqué de diligence, ils m'ont empêché de m'exprimer et ont été peu impartiaux dans la gestion du conflit qui opposait le bureau directeur et les membres de mon parti. Pour toutes ces raisons, et parce que les questions posées au Conseil municipal sont restées sans réponse, j'ai pris la décision de démissionner de mon siège de conseiller municipal. Je pourrai ainsi consacrer toute mon énergie dans la poursuite de mes activités bénévoles au sein de la commune, au service de mes concitoyens, sur le terrain.*

*Recevez, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Secrétaire général, chers élus, mes meilleures salutations."*

**M. Fabre** demande la parole, qui lui est donnée. Il partage son sentiment que cette lettre de démission est "absolument scandaleuse".

Il met au voix **l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour, l'assermentation de M. Rheiner**, qui est accepté à 28 oui.

\* \* \*

**0. Assermentation de M. Fabrice Rheiner (MCG), en remplacement de M. Roger Frauchiger, démissionnaire.**

**M. Grognuz** invite M. Rheiner à se présenter devant l'assemblée, à qui il demande de se lever.

*[M. Rheiner s'avance devant l'hémicycle.]*

**M. Grognuz** demande à M. Rheiner de répéter après lui: "Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

**M. Reiner** dit "Je le promets!".

[Applaudissements.]

**M. Grognuz** remercie le conseiller municipal de sa prestation de serment et lui souhaite la bienvenue dans l'hémicycle.

[Nouveaux applaudissements. M. Rheiner regagne sa place.]

\* \* \*

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.**

**M. Grognuz** demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal, ce qui n'est pas le cas.

Le **procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020** est mis aux voix et **approuvé par 28 oui et 1 abstention.**

\* \* \*

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal.**

**M. Grognuz** évoque les courriers reçus.

**a) Lettre du 14 septembre 2020 concernant la reprise des cours de langues dans les locaux du Jardin de l'amitié**

*" Madame et Messieurs du Conseil administratif  
Mesdames et Messieurs du Conseil municipal,*

*Par la présente, nous souhaitons vous faire connaître notre position concernant les cours de langue donnés dans le cadre des activités de Jardin de l'amitié. Nous regrettons vivement de ne pas avoir reçu d'information tout au long de la fermeture de cet espace.*

*A ce jour, le site de la commune de Meyrin et le journal l'Ensemble (sic) indiquent que le local a été rouvert dès le 15 juin dernier et ainsi accueille les personnes – sous certaines conditions – pour les rencontres, jouer aux jeux de société et quelques activités créatives.*

*Apparemment les cours de langue ne peuvent pas reprendre. Aucune information officielle ne nous a été transmise alors que tous les participants ont donné leur contact.*

*Nous aimerions connaître votre position par rapport à cette décision et nous vous demandons de pouvoir vous rencontrer rapidement pour en parler. Dans l'attente d'une prompt réponse, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.*

*Au nom de participants au cours de langues allemande, anglaise, et espagnole au Jardin de l'amitié,*

*Chantal Meichtry*

*Catherine Hermann*

*Violeta Maich Chiappe"*

**M. Cornuz**, conseiller administratif, annonce que les cours ont été rétablis dans l'intervalle.

**M. Grognuz** signale que le Bureau prévoyait de proposer le renvoi de cette lettre au Conseil administratif, mais la situation étant sous contrôle, il propose de renoncer à ce renvoi. Il n'y a pas d'opposition.

**b) Lettre du 14 septembre 2020 de l'Association de défense des intérêts des habitants du quartier de la Citadelle concernant l'emprise sur le sol des dernières constructions dans le quartier de villa de la Citadelle, contraire à toutes recommandations du service du développement durable du Canton**

*"Mesdames, Messieurs,*

*Notre association représente les intérêts des habitants du quartier de la Citadelle. Elle regroupe environ 150 propriétaires, soit une très large majorité des habitants de ce quartier.*

*Nous souhaitons exprimer le désarroi et l'incompréhension de ses membres, qui nous ont interpellés, au constat des nombreuses dérogations à l'article 59 octroyées à de récentes autorisations de construire, non pas pour des villas, mais pour de véritables petits immeubles de six appartements, et tout récemment de sept appartements, dans cette zone de villas.*

*Le dimensionnement de ces constructions dépasse tout entendement dans une zone 5 avec un niveau de densité de 0,25 et un gabarit de 10 m, que cela soit au niveau surface au sol qu'au niveau de la hauteur.*

*L'emprise au sol qui dépasse 70% pour l'immeuble en cours de construction au chemin des Avettes péjore gravement les aspects de pénétration pluviale, de la biodiversité, de la mobilité et des aspects sociaux du quartier. Ces projets entraînent en effet la suppression de grands arbres d'importance majeure, altérant définitivement les quelques corridors arborisés. La configuration et l'ambiance du quartier sont d'ores et déjà altérées.*

*Si effectivement densification il doit y avoir, celle-ci ne saurait impliquer la construction de projets démesurés qui n'ont rien à faire dans un quartier villas.*

*Nous vous prions par conséquent de prendre note que les membres de l'association désapprouvent totalement ce développement démesuré contraire à leur attente*

*pour un quartier de villas. Nous vous saurions par conséquent gré de bien vouloir considérer cette désapprobation lors de l'étude d'un projet de construction dans le quartier de la Citadelle, et plus particulièrement, de soutenir le recours de membres au projet d'immeuble de quatre étages sis au 28, chemin du Marais-Long, dont l'autorisation vient d'être accordée.*

*Une rencontre dans vos locaux et/ou dans le quartier de la Citadelle serait très appréciée.*

*Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez accepter, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations,*

*Pour le comité de l'ADIHQC,*

*Muriel Gualzata Aeby*

*Eric Vuillemin*

*CC: Service de l'urbanisme de la commune de Meyrin. M. Rafael Schütz"*

Le Bureau propose un renvoi au Conseil administratif, qui s'est déjà saisi de ce dossier. Une séance de préparation en commission sur les questions de densification est proposée avant l'audition de l'ADIHQC.

Il n'y a pas d'opposition.

**c) Lettre du 22 septembre 2020 de M. Edouard Sabot pour une communication du Bureau de médiation administrative (BMA)**

L'auteur informe le Conseil municipal de l'existence de son bureau. Le Conseil administratif a déjà reçu M. Sabot dans ses locaux il y a peu. La lettre n'est pas lue, mais des flyers sont à la disposition des conseillères et conseillers.

**d) Invitation du 15 septembre 2020 à l'AG EchoVergers**

L'association invite le Conseil municipal à son assemblée générale qui aura lieu le jeudi 15 octobre 2020 dans la salle commune de l'immeuble Equilibre aux Vergers, au même moment que les séances de commission des finances.

**e) Invitation au prochain concert de Moderato con Brio**

L'association invite le Conseil municipal à son prochain concert le jeudi 15 octobre 2020 à 20h à l'aula de la mairie. Le concert suivant aura lieu le 19 novembre 2020. Le flyer est à disposition.

**M. Nobs** lit la déclaration suivante:

"Notre délégué UDC au Bureau M. Dournow nous a prévenu que la motion demandant au Conseil administratif de déposer une délibération visant à verser un soutien financier extraordinaire aux sociétés, clubs sportifs, et associations culturelles meyrinoises qui ont été impactés financièrement par les mesures sanitaires subies depuis le début de la crise du coronavirus avait été refusée lors du Bureau du lundi 5 octobre 2020.

Au nom du groupe UDC, je proteste contre cette censure arbitraire du Bureau. Il n'est pas dans ses attributions de censurer l'exercice du droit d'initiative des conseillers municipaux. Comme le précise notre Règlement à l'article 28 al. 6 : 'Toute proposition qui a été rejetée (refus d'entrée en matière ou vote négatif) par le Conseil municipal ne peut pas être renouvelée avant l'expiration d'un délai de 6 mois, sous réserve de faits nouveaux importants qui justifieraient un réexamen avant cette échéance et que le Conseil municipal apprécie par un vote d'entrée en matière.'

La proposition rejetée le 15 septembre 2020 était une délibération. Une nouvelle proposition complètement remaniée a été envoyée dans les délais pour qu'elle apparaisse à l'ordre du jour de ce Conseil. Cette motion était accompagnée d'un exposé des motifs pourtant facultatif précisant, le cas échéant, des faits nouveaux importants. C'est au Conseil municipal d'apprécier par un vote d'entrée en matière après un débat public de la pertinence ou pas du traitement d'un objet faisant partie du droit d'initiative des conseillers municipaux.

En conséquence, je vous prie de tenir compte de cet avertissement solennel pour qu'à l'avenir le Bureau n'abuse pas de son autorité par une censure inadmissible dans un Etat de droit."

**M. Grognuz** remercie M. Nobs d'avoir lu l'article pertinent du Règlement du Conseil municipal afin que tous ici soient bien informés. Il souligne que la motion présentée est un "copier-coller" de la résolution du 15 septembre dernier, sans élément ou fait nouveau. Le Conseil administratif a expliqué que le projet de budget 2021 comprend des subventions extraordinaires en lien à la pandémie. Si le projet de budget ne convient pas à l'UDC, elle aura le loisir de présenter cette motion dans un délai de six mois, comme indiqué dans le Règlement. Pour information, c'est M. Dournow qui a retiré cette motion de l'ordre du jour du Conseil municipal.

**M. Grognuz** demande il y a d'autres remarques par rapport aux communications du Bureau, ce qui n'est pas le cas.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif.**

#### **Photographie du Conseil municipal**

En raison du Covid-19, la traditionnelle photographie du Conseil municipal n'a pu être prise en début de législature. Le photographe attitré a mis en place un protocole adapté pour le "shooting", lequel se fera lors de la prochaine séance du Conseil municipal, à savoir le 17 novembre 2020. Les modalités d'organisation seront communiquées très prochainement.

#### **Formation à l'utilisation d'un défibrillateur**



Faisant suite à la résolution n° 2018-05a demandant notamment l'organisation d'une formation pour l'ensemble des conseillers municipaux à l'utilisation d'un défibrillateur de la Commune, votée à l'unanimité par le Conseil municipal, dans sa séance du 5 février 2019, le Conseil administratif invite les conseillers et conseillères intéressé-e-s à s'inscrire à l'une des deux sessions de formation, lesquelles auront lieu le 25 novembre 2020 entre 18h30 et 20h et entre 20h30 et 22h. Pour information, il s'agit d'une formation qui se fait sur une base volontaire ; il n'y aura donc pas de jetons de présence. Vous serez prochainement contactés par M. Harry Meyer, chargé de la sécurité au travail à la ville de Meyrin, pour les détails de l'inscription.

### **Diagnostic local de sécurité (DLS)**

Le Diagnostic local de sécurité (DLS) 2019 réalisé en partenariat avec la ville de Meyrin et six autres communes sera présenté à la presse et au public le 5 novembre 2020. A la suite de cette présentation, une commission santé et sécurité sera organisée dans le premier semestre de 2021.

### **Nouvelle responsable du service des ressources humaines**

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'engagement de Mme Cristina Bovin au poste de responsable du service des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020. Elle succède à Mme Chantal Hummel qui a pris une nouvelle fonction au sein du département secrétariat général que nous remercions pour le travail accompli jusqu'ici.

Dans ses emplois précédents, Mme Bovin a occupé diverses fonctions au sein des services des ressources humaines de l'UBS de 1999 à 2009, puis de la banque Pictet & Cie SA, de 2009 à 2020, dont elle a été directrice adjointe.

Mme Bovin est titulaire d'un master en psychologie de l'Université de Genève, complété d'un diplôme postgrade de spécialisation, ainsi que d'un Bachelor en droit.

### **Nouveau responsable du service des systèmes d'information (anciennement service de l'informatique)**

Dans la continuité de la communication précédente, nous avons le plaisir d'accueillir, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020, M. Jérôme Plouchart en qualité de responsable du service des systèmes d'information. Il succède à M. Marc Haessig, qui a pris une retraite anticipée en 2019.

M. Plouchart a tout d'abord travaillé comme consultant informatique auprès des sociétés Unilog et IBM de 2000 à 2005, puis responsable Application Web et Java à l'UBS de 2005 à 2007. Dès 2008, il a été engagé à la Fédération des entreprises romandes (FER) en tant que responsable du service Intégration Exploitation et, dès 2012, responsable Opérations des systèmes d'Information. M. Plouchart est titulaire d'un master en informatique et d'un master 2 en réseaux et systèmes distribués.

Nous vous remercions de leur réserver à tous deux un bon accueil.

**4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 15 septembre 2020, question de M. Pierre Boccard*

**Accès PMR chemin du Marais-Long**

Les travaux d'aménagement de la zone 30 au chemin de la Citadelle sont en cours de réalisation. Un plateau surélevé sera construit au carrefour des chemins de la Citadelle et du Marais-Long, ce qui rétablira l'accès PMR. Le service de l'UTE contactera le riverain pour trouver la meilleure solution afin de garantir l'accès PMR à sa propriété durant les travaux.

*Séance du 15 septembre 2020, question de M. Seeger*

**Entretien des terrains de pétanque du parc de l'auberge communale**

Les terrains qui jouxtent les équipements ludico-aquatiques sont souvent utilisés par des jeunes enfants, qui créent des mouvements de terre au moyen de leurs petites pelles ou leurs seaux, à l'instar de ce qu'ils pratiquent dans les bacs à sable. Ces surfaces minérales sont régulièrement aplanies par le personnel du service de l'environnement pour permettre la pratique des jeux de pétanque dans de bonnes conditions.

*Séance du 15 septembre 2020, question de M. Groguz*

**Suppression de poubelles dans le hameau de Mategnin**

Deux poubelles urbaines destinées aux déchets incinérables ont été supprimées dans le hameau de Mategnin, du fait de leur faible utilisation. En revanche, les écopoints situés à proximité permettent de déposer sélectivement les déchets générés lors de la fréquentation de l'espace public par les usagers, ce qui induit un effet bénéfique en termes de durabilité.

*Séance du 15 septembre 2020, question de Mme Schweizer*

**Nuisances sonores liées aux corneilles**

Alors que de nombreuses espèces d'oiseaux sont menacées d'extinction en raison de la perte de leurs habitats ou d'une insuffisance alimentaire, ces corvidés sont parfaitement adaptés à la cohabitation avec les humains qui leur mettent à disposition de nombreuses sources de nourriture. Pour en réduire le nombre, deux agriculteurs meyrinois sont détenteurs d'un permis délivré par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) les autorisant à tirer les corneilles. Toutefois, les effets de cette mesure de régulation sont limités. Enfin, il convient de rappeler que les corneilles font partie de notre environnement et que, de ce fait, nous ne sommes pas en capacité d'exercer une influence plus conséquente sur ces volatiles.

*Séance du 23 juin 2020, question de M. Bucher*

**Nuisances sonores dans les quartiers de Champs-Fréchets et des Vergers**

La police municipale est bien consciente des nuisances sonores qui se multiplient avec les beaux jours et troublent le repos et la tranquillité des habitants. Elle effectue des contrôles fréquents sur ces sites et toute infraction constatée est poursuivie par les agents.

De plus, les horaires des rondes des patrouilles nocturnes de Protectas ont été adaptés pour garantir le respect du règlement communal sur la tranquillité, les déchets et la salubrité publique liée à l'utilisation des places de sports publiques (stade d'athlétisme notamment) pendant les heures autorisées.

Comme sur d'autres communes, la police cantonale est sollicitée fréquemment pour des nuisances sonores occasionnées par les véhicules de "tuning" et les incivilités provoquées par certains de ces conducteurs. Des contrôles ciblés sont effectués depuis le début du mois de juin pour toute la période estivale pour limiter les nuisances sonores provoquées par certains automobilistes aux abords du parking du centre sportif.

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que la police municipale et la police cantonale ont procédé à des actions communes à plusieurs reprises durant cet été. Le résultat de ces actions est le suivant : 19 amendes d'ordre, 17 contraventions, 6 séquestres de véhicules et 19 fiches techniques ont été délivrées.

Cette problématique de nuisances sonores relevant plusieurs aspects, ce dossier est conjointement traité par les services de la sécurité municipale, des sports ainsi que de l'urbanisme, travaux publics et énergie.

Le Conseil administratif a étudié les solutions envisagées à ce jour par les services et a accepté les propositions suivantes : équiper le parking des Vergers d'une barrière d'accès et remplacer les horodateurs par deux caisses centrales (il est précisé que le parking en lui-même ne sera pas clôturé). Ces mesures n'entraveront nullement l'accessibilité du site, ne modifieront aucunement le régime de stationnement actuellement en vigueur et contribueront à limiter les excès de bruit dénoncés tout en sécurisant de façon proportionnée le site.

L'exécution de la réalisation définitive de ces mesures sera portée par le service de l'urbanisme en fonction de leur calendrier de charge de travail 2021-2022. Toutefois, afin de répondre rapidement à la problématique, une solution provisoire sera mise en place dès le 16 octobre. A cette date la fermeture du parking 7j/7 se fera de 23h à 6h, la fermeture et l'ouverture seront assurées par un agent de sécurité privé au moyen d'éléments techniques qui sont actuellement à disposition au niveau du centre de voirie et horticole (CVH).

**M. Squillaci** aimerait connaître dans quel horizon temporel et dans quelles commissions seront traitées trois questions posées durant la dernière législature, et reposées au mois de juin passé: délibération sur les abonnements TPG pour les jeunes; présentation du WC pour le cimetière Feuillasse et jeux; et révision des critères d'adjudication des marchés publics pour Meyrin.

Il n'y a pas d'autres remarque.

\* \* \*

**5. Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour 2021.**

**M. Grognoz** rappelle que MM. Dimopoulos, Zosso, Seeger et Gomez Duarte ont assumé ces fonctions durant la précédente législature. Il les remercie pour leur implication et engagement au service de la démocratie de la commune. Il rappelle que les candidats aux fonctions proposées ne peuvent siéger au Conseil municipal, une décision prise par les chefs de groupe de la précédente législature.

Il demande s'il y a des candidatures.

**M. Fabre** indique que M. Dimopoulos se retire de la présidence. Le groupe socialiste propose à la présidence M. Marco Fontanini, premier viennent-ensuite sur la liste du parti impliqué dans la vie de la démocratie, et qui souhaite s'engager au niveau du local de vote. **M. Grognoz** prend acte.

**Mme Tschudi-Spiropulo** propose Mme Danielle Dugerdil à la suppléance de la vice-présidence. Meyrinoise de longue date, elle a *de facto* déjà officié au local en 2020, où elle a fourni un travail épatant. **M. Grognoz** prend acte.

**M. Pierre Boccard** annonce que le groupe PLR propose M. Antoine Frehner à la suppléance de la présidence. Célibataire de 51 ans, il est père d'une jeune fille de quinze ans. Responsable sécurité et chef de projet bâtiment pour les magasins Pfister, il est aussi impliqué dans la vie professionnelle depuis 20 ans et délégué d'un écoparc. Il souhaite aujourd'hui s'engager plus intensément au niveau de la vie communale. **M. Grognoz** prend acte.

**M. Nobs** annonce que le groupe UDC propose M. Martin Trippel à la suppléance de la vice-présidence. M. Trippel est un viennent-ensuite aux dernières élections municipales, et s'investit dans la commune depuis plusieurs années. **M. Grognoz** prend acte.

**M. Squillaci** annonce que le groupe PDC-VL propose la candidature de M. Jean-Bernard Zosso, qui souhaite poursuivre son engagement et passer de vice-président à suppléant du/de la président-e. Il lui semble que traditionnellement, un tournus entre les fonctions est observé, et qu'il ne devrait donc pas y avoir de concurrence.

**M. Amato** constate en effet qu'il y a cinq candidats pour quatre postes, une situation inédite. Traditionnellement, en effet, les quatre partis arrivés premiers aux élections ont droit de fournir des candidats aux responsabilités attachées au local de vote. Le PLR perdrait donc sa place au profit de l'UDC.

**M. Grognoz** se rappelle d'une situation similaire qui avait nécessité une élection.

**M. Serrano** propose une interruption de séance pour laisser se concerter les chefs de groupe.

[La séance est interrompue durant quelques minutes.]

**M. Fabre** rapporte l'accord des chefs de groupe sur M. Zosso (PDC-VL) à la présidence, M. Fontanini (PS) à la suppléance de la présidence, et Mme Dugerdil (Verts) à la suppléance de la vice-présidence. La vice-présidence doit être soumise au vote pour départager les candidats UDC et PLR.

**M. Pierre Boccard** demande en effet, après chamboulement de l'accord préalable, un vote pour départager les candidats à la vice-présidence MM. Trippel (UDC) et Frehner (PLR).

**M. Squillaci** indique que le groupe PDC-VL demande un vote à bulletin secret, et est suivi dans sa demande par trois membres de son groupe. **M. Grognuz** prend acte.

**Mme Schweizer** demande si la tradition voulant que les partis les mieux élus aient la priorité est toujours d'actualité. **M. Grognuz** répond qu'il s'agit en effet d'un *gentlemen's agreement*. Les deux partis PLR et UDC souhaitant maintenir leur candidat, le vote est nécessaire.

[Les votes sont inscrits et récoltés.]

**M. Grognuz** procède au dépouillement de 32 bulletins rentrés, dont 2 nuls, et annonce le résultat. M. Frehner (PLR) est élu avec 26 oui et accède à la fonction de vice-président. M. Trippel (UDC) récolte 4 voix.

Pour cette première année de législature, les fonctions sont donc assumées comme suit:

M. Zosso	Président
M. Fontanini	Suppléant du président
M. Frehner	Vice-président
Mme Dugerdil	Suppléante du vice-président

\* \* \*

6. Délibération n° 2020-18 relative à la cession gratuite des parcelles 14'877, 14'957, 14'958, 14'959 et 14879 de Meyrin et la constitution de servitudes de passage public à pied grevant, d'une part, les parcelles 14'872, 14875, 14876 et, d'autre part les parcelles 14'879, 14'958 et 14'959 de Meyrin, en faveur de la ville de Meyrin sises au chemin des Sapins et chemin Terroux.

**M. Hubert** demande la parole. **M. Grognuz** demande s'il consent à patienter durant la présentation du Conseil administratif, ce qui est le cas.

La parole est au Conseil administratif.

**M. Cornuz** explique qu'il s'agit ici d'une opération de mutation parcellaire prévue à Cointrin. Le texte de la délibération et de l'exposé des motifs fournissent des informations exhaustives sur le projet de réalisation du PLQ avec les propriétaires des parcelles afin de permettre la réalisation d'une voie pour piétons entre le chemin Terroux et le chemin des Sapins, et sur une cession gratuite de parcelles au domaine privé communal. L'opération est neutre financièrement pour la Commune, qui pourra bénéficier grâce à ces parcelles d'une facilité accrue au niveau de l'entretien. La validation de ces opérations par le Conseil municipal est nécessaire avant leur inscription au cadastre. M. Cornuz invite l'assemblée à entrer en matière sur ces demandes qui ne présentent aucun danger politique ou financier, hormis le toilettage cadastral communal. Des opérations de ce type ont par le passé déjà été votées sur le siège. Le Conseil administratif soutient le vote immédiat.

Le Bureau propose le vote immédiat. Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière et au vote immédiat. Ce dernier ne fait pas débat.

**M. Grognuz** ouvre le débat sur la délibération.

**M. Hubert** est gêné par la mention dans le texte d'une cession de parcelles de Cointrin à la "ville" de Meyrin, une identité juridique qui n'existe pas dans la loi sur l'administration des communes (LAC), au contraire de la "commune". Selon lui, les Cointrinois méritent qu'on les respecte et qu'on ne les oblige pas à céder leur terrain à une "ville". Il propose un amendement consistant à remplacer les termes "ville de Meyrin" par "commune de Meyrin". Le groupe UDC votera favorablement la délibération amendée, sinon il s'abstiendra. **M. Grognuz** prend acte.

**M. Grognuz** met au vote le **vote immédiat**, qui est accepté par 29 oui et 2 abstentions.

**M. Grognuz** ouvre ensuite le débat sur l'amendement de M. Hubert.

**M. Pierre Boccard** indique que dans les documents, on lit "commune de Meyrin" à côté de l'"Etat de Genève". Il propose de faire un toilettage de la délibération, sans vote sur l'amendement.

**M. Hubert** maintient sa proposition d'amendement.

**M. Grognuz** met aux voix **l'amendement de M. Hubert, consistant à remplacer dans le texte de la délibération les termes "ville de Meyrin" par "commune de Meyrin"**. Cet amendement est refusé par 15 non, 6 oui, et 9 abstentions.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** met aux voix la **délibération n° 2020-18**

**relative à la cession gratuite des parcelles 14'877, 14'957, 14'958, 14'959 et 14879 de Meyrin et la constitution de servitudes de passage public à pied grevant, d'une part, les parcelles 14'872, 14875, 14876 et, d'autre part les parcelles 14'879, 14'958 et 14'959 de Meyrin, en faveur de la ville de Meyrin sises au chemin des Sapins et chemin Terroux**

---

Vu le plan localisé de quartier (PLQ) 29'663 approuvé par le Conseil d'Etat le 3 mars 2010,

Attendu que ce PLQ prévoit la cession gratuite au domaine public des parcelles 14'877 propriété de MM Payot et Lavizzari et 14'957 propriété de l'Etat de Genève à la ville de Meyrin côté chemin Terroux et la cession gratuite de parcelles côté chemin des Sapins non définie de manière précise,

Vu les discussions menées dans le cadre du projet de réalisation du PLQ avec les propriétaires des parcelles afin de permettre la réalisation d'une voie pour piétons entre le chemin Terroux et le chemin des Sapins à l'arrière des bâtiments à construire sur la base du PLQ sur les parcelles 14'871 à 14'874 et en vue de céder gratuitement au domaine privé communal les parcelles 14'879, 14'958 et 14'959, propriété de MM Payot et Lavizzari et de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et l'habitat coopératif (FPLC) en raison des constructions empiétant sous une partie de ces parcelles,

Vu les remaniements parcellaires réalisés et notamment celui de mars 2016 réalisé entre les propriétaires sur la base du dossier de mutation 1/2015 dont sont issues les parcelles précitées et le rapport n° 043147 de l'office de l'urbanisme annexé à ce dossier de mutation qui réserve explicitement les cessions gratuites au domaine communal prévues par le PLQ,

Vu la réalisation des immeubles sur la base du PLQ,

Vu le dossier de mutation 67/2015 établi par le bureau de géomètre Christian Haller SA, modifié la dernière fois le 26 février 2019, qui prévoit la réunion des parcelles 14'877 de 282 m<sup>2</sup>, de la parcelle 14'957 de 368 m<sup>2</sup> et de dp 13'722 pour former la nouvelle parcelle dp 13'722 de 3'350 m<sup>2</sup>,

Vu le plan de servitude 16 établi par le même bureau de géomètre en date du 25 juin 2015, modifié la dernière fois le 5 avril 2019, qui prévoit la constitution de servitudes passage public à pied en faveur de la ville de Meyrin qui grèvent les parcelles 14'872, 14'875 et 14'876 pour la partie lettre A et les parcelles 14'879, 14'958 et 14'959 pour la partie lettre B ; étant précisé que les frais d'aménagement et d'entretien seront à charge des fonds servants et du DDP 14'960 pour la partie lettre A et à la charge de la ville de Meyrin pour la partie lettre B,

Vu le projet d'acte notarié élaboré par Me Costin van Berchem qui prévoit la cession gratuite des parcelles 14'877 et 14'957 au domaine public communal et leur réunion avec la parcelle dp 13'722, la cession au domaine privé communal des parcelles 14'879 de 115 m<sup>2</sup>, 14'958 de 84 m<sup>2</sup> et 14'959 de 58 m<sup>2</sup> et constitution de servitudes de passage public à pied en faveur de la ville de Meyrin,

Attendu que les droits, émoluments, frais et honoraires de l'acte concernant les cessions et la constitution des servitudes en faveur de la Commune qui sont à charge de celle-ci sont pris en charge par le budget de fonctionnement,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 octobre 2020,

**D E C I D E**

**PAR 27 OUI ET 4 ABSTENTIONS,  
à la majorité qualifiée**

1. d'accepter la cession gratuite au domaine public communal des parcelles 14'877 et 14'957 au domaine public communal et leur réunion avec la parcelle dp 13'722 conformément au dossier de mutation 67/2015 établi par le bureau de géomètre Christian Haller SA, modifié la dernière fois en février 2019,
2. d'accepter la cession gratuite au domaine privé communal des parcelles 14'879, 14958 et 14'959 qui pourront à terme, si nécessaire, être réunies, voire être incorporées, pour tout ou partie, au domaine public communal,
3. d'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied en faveur de la ville de Meyrin, grevant les parcelles 14'872, 14'875 et 14'876 (partie lettre A) conformément au plan de servitude 16 établi également par le bureau de géomètre Christian Haller SA modifié la dernière fois en avril 2019,
4. d'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied en faveur de la ville de Meyrin, grevant les parcelles 14'879, 14958 et 14959 (partie lettre B) conformément au plan de servitude 16 établi également par le bureau de géomètre Christian Haller SA modifié la dernière fois en avril 2019,
5. d'accepter la constitution de toute autre servitude nécessaire au fonctionnement des immeubles ou à la gestion du périmètre qui pourraient grever les parcelles cédées au domaine privé communal conformément au point 2.
6. de charger le Conseil administratif de signer l'acte notarié relatif à cette opération.

\* \* \*

7. **Délibération n°2020-19 relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.**
8. **Délibération n° 2020-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'519'013.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2021 du patrimoine administratif et financier.**



9. Délibération n° 2020-21 relative aux indemnités allouées en 2021 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
10. Délibération n° 2020-22 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.
11. Délibération n° 2020-23 relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'257'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

**M. Grognez** cède la parole à Mme Leuenberger pour présenter les grandes lignes du projet de budget 2021.

**Mme Leuenberger** fait la déclaration suivante:

"Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, le projet de budget 2021, le premier budget de la nouvelle législature, un budget fortement impacté par les conséquences de la pandémie

*Rappel sur les enjeux du budget 2020*

En 2019, le Conseil administratif projetait une année 2020 qui serait charnière entre le changement de législature et la poursuite des engagements pris pour accompagner le développement de la Commune.

Il avait alors présenté un projet de budget 2020 de transmission, donnant des moyens pour assurer la continuité des prestations. Ce budget avait alors rencontré une adhésion majoritaire. L'issue des récentes élections confirmait également que la population souhaitait que nous poursuivions notre engagement dans ce sens.

Depuis neuf mois, une pandémie s'abat sur le monde et ne laisse personne tranquille. Tout le système mondialisé est perturbé, avec des secteurs d'activités à l'agonie, d'autres qui tournent au ralenti et d'autres encore qui sont en surchauffe. Les conséquences liées aux mesures sanitaires produisent des impacts qui apparaissent dans des temporalités différentes, à des niveaux d'intensité et dans différents secteurs d'activités. Et les conséquences économiques, sociales et environnementales qui en découlent ne sont de loin pas encore toutes visibles à ce jour, et encore moins maîtrisées.

Notre collectivité n'est pas plus épargnée qu'une autre. En raison des mesures à prendre quotidiennement pour contrer le risque sanitaire tout en assurant la continuité de nos prestations, toute notre organisation doit se réadapter en permanence.

Les impacts sont quotidiens : humains, organisationnels et également financiers.

Nous enregistrons simultanément des baisses et des hausses de recettes et de charges. Comme tout bouge à peu près chaque jour dans un sens, puis dans un autre, il est trop tôt pour pouvoir consolider un résultat global de l'état de nos finances actuelles, et il est encore plus difficile d'anticiper les finances futures.

Nous avons toutefois hérité d'une situation financière saine qui nous permet d'aborder avec une certaine sérénité les conséquences économiques liées à cette pandémie. Nous sommes donc d'autant plus prêts à tenir le rôle anticyclique qu'une

collectivité publique se doit de jouer dans ces circonstances, en absorbant les chocs financiers tout en maintenant ses investissements afin de soutenir le système économique, en lui donnant les moyens de préserver les outils de production, les emplois et les échanges commerciaux. Il est difficile d'anticiper la durée de cette crise et d'en prédire l'évolution, il semble néanmoins évident que toute la législature en sera impactée.

*Projet de budget 2021 solidaire, responsable et anticyclique*

Ce premier processus budgétaire 2021, qui s'est fait "covider", rend immédiate la réalité d'une administration qui se concentre et se mobilise en priorité pour faire face aux conséquences de la pandémie, telles que :

- de manière immédiate, l'augmentation de la précarité et la menace qu'elle fait peser sur le maintien de la cohésion sociale, et donc qui revêt des enjeux de santé et de sécurité qui sont clairement prioritaires ;
- de manière directe, la mise en péril de la poursuite de nos activités, notamment dans les domaines des loisirs, du sport, des arts vivants et de la culture, avec des contraintes logistiques particulièrement élevées et complexes à gérer et avec des bouleversements de pratiques et de postures professionnelles que l'on observe partout, notamment à la petite enfance ou encore dans l'accueil du public;
- de manière imprévisible, des alertes sanitaires qui surgissent de part et d'autre, au sein des différentes équipes professionnelles, et ce risque permanent que le virus fait peser sur notre capacité à délivrer nos prestations essentielles ainsi qu'à assurer un service public de proximité à la population;
- de manière globale, des impacts négatifs sur le vivre-ensemble, dont les activités de soutien à la vie associative et d'organisation de manifestations, qui sont emblématiques des rituels qui lui donnent corps, subissent le plus souvent des annulations. Or, ce vivre-ensemble est au cœur de la raison d'être de l'action communale et il doit être sauvegardé autant que possible.

Face à cette réalité, nous affirmons que ce n'est qu'en préservant au maximum nos moyens d'agir et en conservant autant que possible nos ressources disponibles que nous parviendrons à surmonter les années de fortes turbulences qui s'annoncent. Des moyens et des ressources qui doivent nous permettre de maintenir nos prestations et nos investissements dans le but de préserver l'emploi, d'atténuer les effets du ralentissement économique sur la précarisation des ménages ainsi que sur la dégradation de la qualité du vivre-ensemble, avant de retrouver une situation assainie et financièrement équilibrée, nous en faisons le pari, à l'horizon 2025.

C'est donc une posture stratégique de responsabilité solidaire, engagée et résolument tournée vers un avenir optimiste que nous voulons adopter. Parce qu'il n'y a qu'une seule voie à suivre pour Meyrin : assumer le rôle anticyclique que toute collectivité publique se doit de jouer afin de soutenir le tissu social, économique et associatif communal, pour l'aider à survivre en s'adaptant à cette nouvelle situation, et l'accompagner vers la sortie de crise de la manière la plus digne qui soit : sans abandonner personne sur le bas-côté.

Nous vous présentons donc ce soir un projet de budget solidaire, responsable et anticyclique.

Les évolutions qu'il présente garantissent à l'administration de préserver les moyens de remplir ses missions de proximité, en y intégrant la dimension des

besoins RH indispensables à leur délivrance. Les prestations essentielles qui vont dans le sens d'aider la collectivité à traverser la crise sont renforcées et tiennent compte des effets déjà connus tels que l'urgence sociale, dont le premier symptôme alarmant de l'aide alimentaire dans laquelle Meyrin, soutenue par une centaine de bénévoles, s'est investie pour répondre aux besoins des familles, nous place face à des défis humanitaires sans précédents.

Devant autant d'imprévisibilité et d'incertitudes quant à l'évolution de ce contexte de crise sanitaire, les prestations qui ne pourront pas être menées, qui seront interdites ou annulées, constitueront autant de lignes budgétaires qui ne seront pas dépensées.

Pour rappel, le PIB genevois est en baisse de -8.8% pour l'année en cours, 40% des travailleurs du Canton bénéficient des RHT (réductions horaires de travail), le nombre de personnes inscrites au chômage ne fait qu'augmenter et les rumeurs de plans de licenciement ne font que renforcer la nécessité de nous tenir prêts à faire face à autant de situations individuelles qui risquent de se dégrader, y compris celles des patrons et des indépendants. Il sera donc indispensable de pouvoir prendre les mesures anti-crise qui permettront de sauvegarder au maximum notre paix et notre cohésion sociale.

Ce dont nous sommes sûrs, c'est que le canton de Genève et Meyrin ne sont pas les seules collectivités à être si durement touchées. Le monde entier subit les effets de cette crise majeure. Une crise qui ne fait qu'accroître les inégalités sociales et l'urgence climatique qui nous mobilisaient déjà avant l'arrivée du coronavirus.

Confrontés à cette situation à la fois complexe et inédite, nous réaffirmons notre engagement à poursuivre nos efforts pour continuer à faire de Meyrin une ville durable, sûre et résiliente.

Une ville courageuse et ouverte sur le monde, qui ose tenter et expérimenter de nouvelles manières de vivre ensemble et qui, pour guider ses choix et ses actions, s'appuie sur le seul repère qui demeure toujours valable, celui de nos valeurs de responsabilité et de solidarité.

Pour 2021, le Conseil administratif vous présente une première dans l'histoire financière de Meyrin : un projet de budget déficitaire qui tient compte, en sus de tous ces éléments, des effets cumulés de la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), du Covid et du développement urbain qui se poursuit.

Comme l'exige la loi, ce budget déficitaire s'accompagne d'un plan de redressement quadriennal que nous avons intégré au plan financier décennal.

#### *Projet de budget 2021 – les éléments chiffrés*

Le projet de budget propose une hausse des charges de CHF 2'017'656, soit 2% par rapport au budget 2020. Dans cette hausse, CHF 1'350'507 sont des charges salariales, dont CHF 735'128 concernent les mécanismes salariaux, CHF 615'379 concernent des demandes de postes indispensables à l'administration ; et CHF 560'137 sont des charges d'amortissement.

Le projet de budget propose une baisse de recettes de CHF 7'404'026, soit 6% par rapport au budget 2020. Dans cette baisse de recettes, CHF 5'250'747 concernent les recettes fiscales, dont la baisse estimée est liée aux impacts de la crise économique sur les recettes ainsi qu'aux impacts de la réforme fiscale et financement de l'AVS. Le solde est principalement lié à des baisses de recettes,

directement imputables à la baisse de revenus des personnes et des entreprises en lien avec la crise du Covid. Ces baisses devraient se résorber au fur et à mesure de la reprise économique.

Le projet de budget proposé présente donc une perte estimée de CHF 9'392'334. Si elle se confirme dans les comptes, elle sera absorbée par notre fortune. Nous sommes confiants dans l'avenir, sereins car nous avons les moyens de le faire, mais il est de notre devoir, aujourd'hui, de faire face, d'être responsables et solidaires, en soutenant notre population et l'économie pour sortir de la crise, et ceci sans prêter le bien vivre-ensemble de notre ville dont la richesse est inestimable.

Le projet de budget intègre les mécanismes salariaux, avec un taux de vie chère à zéro pour CHF 735'128.

Il intègre une hausse de 4.6 postes en CDI pour CHF 468'213 et une hausse de postes d'auxiliaires pour CHF 147'166, demandes de postes indispensables à l'administration.

Le projet de budget ne prévoit pas de hausse du centime additionnel.

Le projet de budget ne prévoit pas de dégrèvement de la taxe professionnelle et prévoit le maintien d'une taxe minimale de CHF 30.

Il intègre un plan financier décennal, démontrant un retour à l'équilibre dans les quatre ans, soit en 2025.

Les investissements nets prévus pour 2021 se montent à CHF 39'942'734.

Nous vous informons également que, selon le préavis de l'Association des communes genevoises (ACG), le projet de budget n'inclut ni le projet de loi PL 12782 sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, ni la proposition du Conseil d'Etat d'allongement de la durée des amortissements de 30 à 40 ans pour les travaux de génie civil, les bâtiments et constructions neuves. Il n'inclut pas non plus le projet de loi PL 12699 qui prévoit pour la taxe professionnelle une déduction forfaitaire de CHF 1'500 en cas d'épidémie.

### *Conclusion*

Le Conseil administratif vous invite à adopter ce projet de budget après son analyse en commissions.

Il vous est rappelé que le projet de budget est voté à 2 fonctions et 2 natures. Le travail en commissions se fera à 8 fonctions et 3 natures.

Nous vous proposons donc de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier qui vous a déjà été transmis.

Vous avez tous reçu un classeur avec l'ensemble des documents. De plus les documents sont accessibles sur CMNet en version électronique. Vous les trouverez en pièces jointes, sous chaque séance de commission budget."

**M. Grognez** propose de traiter de concert les points 7 à 11 de l'ordre du jour, qui concernent le budget 2021. Cette proposition ne rencontre pas d'opposition.

L'entrée en matière ne rencontrant pas d'opposition, **M. Grognez** annonce que le Bureau propose un renvoi de ces délibérations en commission des finances élargie. Il ouvre le débat sur cette proposition de renvoi.

**M. Amato** fait la déclaration suivante:

"Mesdames et Messieurs, les anciennes et les anciens en ont l'habitude, voici le moment où je demande en tant que président des finances, de renvoyer ces délibérations en commission des finances simple.

En début de chaque législature, nous devons nous décider de répartir les commissions au sein de nos groupes. Pourtant, une commission est toujours – ou presque – réunie en élargie, c'est celle des finances. Sur un prétexte de devoir d'information pour tous, cette commission qui certes a un rôle central, mais pas plus que celle de grands projets comme le fut celle des Vergers ad hoc, ou du Cœur de cité ad hoc, doit être convoqué en élargie.

Faisons confiance à nos commissaires délégués au sein de chacun de nos groupes, et envoyons ces délibérations en commission des finances simple. Comme annoncé, je propose de convoquer les séances de présentation – celles du 15 octobre – en élargie afin d'informer tous les conseillers municipaux, et de poursuivre l'étude en détail en commission des finances simple.

Je rajouterai enfin que, quel que soit le résultat de ce vote, je demande la convocation rapide d'une séance de commission de liaison afin de discuter de l'étude du budget et des comptes au plus vite."

**M. Grognuz** prend note de cette proposition de renvoi en commission des finances simples. Il propose de mettre aux voix la proposition la plus éloignée, celle de M. Amato, le Bureau proposant un renvoi en commission des finances élargie.

Il ouvre le débat.

**M. Pierre Bocard** demande la parole. Il constate que la proposition de M. Amato revient chaque année, mais cette année étant exceptionnelle dans un cadre exceptionnel, il trouve indispensable que les nouveaux arrivants puissent participer à la présentation du budget.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** met aux voix le **renvoi des délibérations n<sup>os</sup> 2019-19 à 2019-23 en commission des finances simple**, qui est accepté à 16 oui, 13 non, 2 abstentions.

**M. Fabre** soutient la proposition de M. Amato de réunir la commission de liaison afin de discuter du traitement du budget en commission simple, afin d'éviter de traiter le budget et les comptes en plénière. Il demande que la commission de liaison soit convoquée le plus rapidement possible. **M. Grognuz** prend note. Il rappelle au passage que c'est le groupe UDC qui cette année est chargé de rédiger le rapport du budget.

**M. Nobs** indique que le groupe UDC se chargera en effet du rapport de la commission des finances sur le budget. Il tient toutefois à rappeler que "la situation des entreprises meyrinoises va subir de graves préjudices économiques qui se reporteront sur les revenus 2020 et 2021. Comme vient de le rappeler le Conseil administratif, la Commune va devoir également réduire son train de vie. Il s'agira de revoir les priorités fixées dans le plan des investissements tout en distinguant ce qui est indispensable et urgent de ce qui peut être repoussé à des jours meilleurs, comme par exemple la rénovation du Forum. Le groupe UDC sera particulièrement

attentif aux explications que le Conseil administratif nous apportera en commissions consacrées à l'étude de ce budget 2021."

**Mme Leuenberger** souhaiterait qu'il soit bien protocolé dans le procès-verbal que le Conseil administratif n'a jamais évoqué la possibilité de réduire le train de vie de la Commune – bien au contraire. **M. Grognuz** prend note.

**M. Fabre** fait la déclaration suivante au nom du groupe socialiste:

"En préambule, il va sans dire que personne n'aime un budget fortement négatif, même les socialistes de Meyrin-Cointrin. Mais la situation sanitaire que nous vivons est totalement inédite: nous allons probablement vivre une crise économique et surtout une crise sociale sans équivalent depuis la Seconde guerre mondiale.

La réponse publique à apporter n'est pas l'austérité, car celle-ci plomberait toute reprise à la sortie de la crise. Il faut au contraire faire une politique anti-cyclique et soutenir le pouvoir d'achat ainsi que les investissements. Ceci à un clair coût ! Comme les rentrées fiscales vont être en berne, nous allons faire face à des budgets compliqués pour quelques années, phénomène amplifié par cette maudite RFFA.

Ces dernières semaines, de nombreux économistes ont appelé publiquement le gouvernement à couper court à une orthodoxie budgétaire et à investir massivement dans la sauvegarde de l'économie suisse afin d'éviter le spectre d'une crise plus profonde. Dans un article du 15 mai 2020 paru dans SWI Swissinfo, je cite le conseiller fédéral Guy Parmelin, connu pour être de mon bord politique: 'Pour l'heure, pas question d'augmenter les impôts ou de diminuer les dépenses publiques, deux mesures susceptibles de plomber la reprise espérée de la croissance économique dès l'an prochain.' Ou Cédric Tille professeur d'économie à l'Institut des hautes études internationales et du développement de Genève: 'La Suisse dispose d'une importante marge de manœuvre et peut facilement absorber le coût d'un relèvement marqué de la dette. D'autant plus que l'emprunt est aujourd'hui totalement indolore et qu'il rapporte même de l'argent à l'Etat avec des taux d'intérêts négatifs sur 30 ans.'

Or, à Meyrin nous vivons la même situation que la Confédération helvétique: une dette faible, un patrimoine financier solide, pas de problèmes de liquidités. Cette situation est enviable à plus d'un titre et au vu d'autres entités publiques, un véritable luxe, croyez-moi ! C'est le moment de montrer que nous avons une vision pour notre ville, et un peu de courage. Nous allons soutenir ce budget, l'étudier en détail en commission, écouter vos amendements, mais certainement refuser tous ceux qui prônent l'austérité."

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Grognuz** met aux voix le **renvoi des délibérations n<sup>os</sup> 2019-19 à 2019-23 en commission des finances simple**, renvoi qui est accepté à 29 oui et 2 non.

**M. Amato** fait remarquer que l'assemblée a voté deux fois sur le même sujet. **M. Grognuz** remercie de cette remarque. Il indique que la première séance de commission prévue le 15 courant sera tenue en commission élargie, et les suivantes en commission simple.

*[La pause est déclarée de 20h50 à 21h10.]*

\* \* \*

**12. Délibération n° 2020-24 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2019 de la Fondation Nouveau Meyrin.**

**M. Grognuz** rouvre la séance. Il cède la parole à M. Cornuz.

**M. Cornuz** rappelle que la Fondation Nouveau Meyrin (FNM) est une fondation au sein de laquelle sont représentés tous les groupes politiques de cet hémicycle. Le bilan financier est bon et suit une saine évolution. Les instances ont été récemment renouvelées afin d'intégrer les nouveaux représentants du Conseil administratif et du Conseil municipal. Le Conseil administratif recommande, à la suite de l'ancien président et l'actuel vice-président de la Fondation, d'accepter ces comptes afin de permettre la poursuite de l'activité.

**M. Grognuz** annonce que le Bureau propose un vote immédiat.

L'entrée en matière ne rencontre pas d'opposition, et le **vote immédiat** est accepté à 30 oui.

**M. Grognuz** ouvre le débat.

**Mme Haldemann** annonce que le PLR remercie l'administration pour son excellent travail: les nouveaux projets immobiliers dans la commune ont été importants et appréciés. Le PLR constate qu'en 2019, la FNM a pu dégager un bénéfice supérieur à celui de 2018. La mise en location des nouveaux appartements aux Vergers a permis d'accentuer cette hausse. Le PLR Meyrin-Cointrin acceptera la délibération.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** soumet au vote du Conseil municipal la **délibération n° 2020-24**

**relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2019 de la Fondation Nouveau Meyrin**

---

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Nouveau Meyrin ;

Vu le rapport de l'organe de révision BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Bérard SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019, du 27 mai 2020 ;

Conformément aux statuts de la Fondation Nouveau Meyrin, du 4 avril 2003 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 13 octobre 2020,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2019 de la Fondation Nouveau Meyrin.

\* \* \*

**13. Résolution n° 2020-06 présentée par Marco Gaetanino, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, demandant l'installation de ruches "didactiques" sur la Commune dans le but de sensibiliser la population à la protection des abeilles domestiques et de l'initier à l'apiculture dans une démarche participative "de la fleur au miel".**

En l'absence de M. Gaetanino, résolutionnaire, **M. Grognuz** cède la parole à **M. Nobs**, qui donne lecture de l'exposé des motifs présenté par M. Gaetanino:

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La résolution que je vous présente au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin a pour but de sensibiliser les Meyrinois au monde des abeilles domestiques. Comme la plupart d'entre vous, je ne connais pas grand-chose à l'apiculture. Oui, je sais que le miel vendu au magasin ou au marché est produit par des abeilles. J'ai appris qu'elles méritent d'être protégées et sauvegardées parce qu'elles ne sont pas agressives et qu'elles contribuent largement au maintien de la biodiversité dans notre commune. Je sais que cet insecte meurt après nous avoir piqué. Voilà, j'ai atteint la limite de mes connaissances en apiculture.

En vue de la présentation de cette résolution, j'ai rencontré le président de l'association Beesafe.

Beesafe est une association romande de promotion de l'apiculture, fondée à Genève, regroupant plus d'une douzaine de membres professionnels et amateurs dans tous les cantons romands.

L'association a pour but la création et le maintien d'un 'bassin d'abeilles' ainsi que l'organisation d'ateliers découvertes pour initier tous les curieux à l'apiculture.

J'ai apprécié la démarche participative du concept de cette association. Elle est disposée à installer neuf ruches 'didactiques' pour une période de trois ans, à proximité de bâtiments ou de parcs publics gérés par la Commune. Les emplacements de ces ruches seront désignés d'entente avec le conseiller administratif délégué aux espaces verts. L'association s'occuperait de leur entretien



tout au long de l'année puis remettrait ensuite le miel aux Meyrinois désireux d'en acquérir lors d'une visite estivale du rucher en tenue d'apiculteurs. Tout au long de l'année apicole, Beesafe créerait des vidéos explicatives des soins apportés aux abeilles pour initiation à tous les curieux de l'apiculture.

Pourquoi à Meyrin ?

Meyrin possède une diversité végétale unique dans le canton de Genève. Le Jardin alpin, le lac des Vernes, les nombreux espaces végétalisés des parcs environnants mais aussi les différentes cultures et les réserves naturelles entourant la Cité pourraient nous permettre de récolter un miel exceptionnel. L'idée d'accueillir des abeilles dans la ville devrait contribuer à promouvoir la réputation d'une commune 'ville à la campagne', où il fait bon vivre et pourquoi pas, faire de Meyrin la capitale suisse des abeilles, le temps de l'initiation ? L'abeille comme emblème de Meyrin, ça changerait de l'avion, non?

L'écoquartier des Vergers pourrait être un lieu idéal pour inaugurer ce projet pilote.

Je suis convaincu que la démarche a de quoi séduire le public Meyrinois. Elle coïncide avec les challenges particuliers de cette période de sensibilisation à la sauvegarde de notre santé et de notre environnement. J'imagine que des enseignants primaires pourraient être intéressés par ce projet participatif.

Les objectifs de la démarche : 1) promouvoir une apiculture de proximité et un savoir-faire local; 2) rendre un produit régional plus accessible; 3) initier les habitants/employés à proximité de ces structures, via une visite de la ruche en tenue d'apiculteur; 4) permettre aux habitants/employés de suivre étape par étape le développement des colonies d'abeilles, via la publication régulière de vidéos.

Ce bref exposé des motifs ne saurait à lui seul vous convaincre de soutenir cette proposition. Aussi, je vous demande de bien vouloir envoyer cette résolution à la commission environnement durable afin d'auditionner l'association Beesafe qui complètera l'argumentaire grâce à son concept pédagogique enthousiasmant.

Le groupe UDC Meyrin-Cointrin vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'accueillir favorablement cette proposition pour que les habitants de Meyrin puissent prendre fait et cause pour les abeilles domestiques et ne plus en avoir peur."

**M. Grognez** indique que le Bureau propose un renvoi en commission environnement durable. Il n'y pas d'opposition à l'entrée en matière, le débat sur le renvoi est ouvert.

**Mme Hartmann** annonce que les Verts sont heureux et enthousiastes de ce projet autour des abeilles touchant tous les groupes politiques. Les Verts ont l'impression d'enfin récolter un peu de miel après des années de butinage politique. Ils pensent en revanche qu'un renvoi en commission est nécessaire pour dresser un état des lieux des populations d'abeilles sur la commune, sauvages ou domestiques, dont la cohabitation peut avoir un impact important sur chacune d'entre elles. Les Verts soutiendront avec enthousiasme le renvoi de la résolution en commission environnement durable.

**M. Nobs** indique que l'UDC, quelque peu méfiant, demande le vote nominal sur le renvoi de la délibération en commission environnement durable. Il est soutenu en cela par l'ensemble du groupe UDC.

**M. Pierre Boccard** annonce que le PLR soutiendra le renvoi en commission – même avec un vote nominal – pour les projets de sensibilisation de la population à cette culture complexe et intense que propose la résolution. Il est toutefois important, comme déjà dit, de faire un état des lieux afin de définir la meilleure marche à suivre au vu des ruchers déjà existants sur la commune. Ceux qui soutiennent la rénovation du Forum doivent d'ailleurs se réjouir de cette résolution qui va dans le sens d'une "happy-culture". [*Rires.*]

**M. Squillaci** annonce que le PDC-VL soutiendra le renvoi en commission malgré le vote nominal.

**M. Fabre** indique que le PS soutiendra la résolution, même s'il regrette le vote nominal.

**M. Nobs** annonce qu'au vu des interventions, l'UDC retire le vote nominal.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognez** met aux voix le **renvoi de la résolution n° 2020-06 en commission environnement durable**, qui est accepté par 29 oui, et 2 abstentions.

\* \* \*

**14. Résolution n° 2020-07 présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger, respectivement au nom des groupes des Verts de Meyrin-Cointrin et Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la limitation de la pollution lumineuse.**

**M. Grognez** cède la parole à M. Bucher, résolutionnaire.

**M. Bucher** fait la déclaration suivante:

"En ce qui concerne la résolution n° 2020-07 traitant de la pollution lumineuse, je suppose que la plupart des groupes seront pour l'envoi en commission environnement durable, et donc je me contenterai ici de quelques informations générales sur le sujet.

En ce qui concerne les détails concrets de notre résolution, que ce soit les projets pilotes d'extinction ou la question des horaires de réduction de la puissance de l'éclairage, je pense que cela pourra être discuté tranquillement en commission.

Pour résumer, et sans doute le savez-vous, la pollution lumineuse a de nombreuses conséquences, dont voici les trois principales : premièrement, l'obscurité nocturne régresse à vue d'œil, la vue sur les étoiles est réduite, voire inexistante, alors qu'on considère désormais la vue du ciel, des étoiles, de la Voie Lactée comme faisant partie du patrimoine de l'humanité; deuxièmement, la pollution lumineuse occasionne un gaspillage d'énergie massif; et troisièmement, les éclairages débordent dans le milieu naturel et les habitations: les conditions de vie des

animaux nocturnes changent radicalement, et le rythme de veille et de sommeil des êtres vivants est perturbé.

En ce qui concerne le gaspillage d'énergie, c'est à la fois une question de climat et d'environnement, mais aussi une question de finances publiques. Je vous épargne les chiffres, mais l'éclairage public, même s'il s'est sans doute réduit entre-temps grâce aux LEDS, est un poste important du budget énergie d'une commune.

Par contre en ce qui concerne les impacts sur l'environnement, la nature, les animaux et les humains, je vais développer quelques points qui me semblent intéressants pour l'ensemble des élus.

Si on parle des animaux, il existe des espèces diurnes et nocturnes. Après des millénaires d'évolution, ces espèces ont adapté leur comportement en fonction de l'éclairage de leur milieu. Ce n'est donc pas uniquement la quantité de lumière qui peut nuire aux animaux, mais aussi le moment auquel la lumière apparaît ou disparaît.

Les oiseaux migrateurs s'orientent grâce aux étoiles; le parcours des oiseaux se trouve donc dangereusement perturbé par les sources de lumières artificielles et leur parcours s'en trouve fortement rallongé.

Finalement il faut aussi prendre en compte le 'smog lumineux' des agglomérations. A Meyrin, les salamandres et les grenouilles se raréfient. Elles réduisent leurs mouvements et leurs chasses lors des nuits de pleine lune pour éviter les prédateurs, mais l'éclairage public rend les nuits brillantes en permanence et fragilise les espèces.

Et je terminerai par le cas particulier d'un animal, l'être humain. Beaucoup de gens se plaignent de la lumière pénétrant dans leur appartement, dans les chambres. Or, ceci est non seulement très mauvais pour le sommeil, car le manque de sommeil est néfaste pour la santé, mais il a aussi été désormais prouvé que cela augmente les cancers car la lumière occasionne une réduction de sécrétion de la mélatonine qui est nécessaire pour se reposer... Il y a notamment des études sur les infirmières de nuit qui démontrent cela. Bref, dans l'immédiat nous demandons donc au Conseil municipal de voter l'envoi en commission environnement durable.

Je demande maintenant au président de bien vouloir passer la parole à Pascal Seeger au nom du groupe PDC-VL pour compléter cette présentation."

**M. Grognuz** passe la parole à M. Seeger, co-résolutionnaire.

**M. Seeger** prend la parole:

"La lumière nous rassure depuis la nuit des temps. D'ailleurs en 20 ans, l'éclairage nocturne aurait augmenté de 70% en Suisse. Ainsi aujourd'hui, notre pays souffre d'un excès de lumière. 'Eteindre les lumières la nuit pourrait avoir des effets néfastes et augmenterait le sentiment d'insécurité.' C'est la première réaction émotionnelle reçue par tout porteur de projet de réduction de l'éclairage public.

Toutefois, de nombreuses observations montrent que l'extinction de l'éclairage public permet une réduction des incivilités et qu'elle ne met pas en cause la sécurité des usagers des rues. L'extinction lumineuse ne favorise pas les cambriolages puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour pouvoir se repérer. Au contraire, la tragédie des cinq femmes passées à tabac en sortant d'une discothèque à Genève en 2018 s'est déroulée sur une place bien éclairée.

Quant à la sécurité routière, il est aujourd'hui prouvé qu'en zone éteinte les conducteurs lèvent le pied et sont plus prudents. Les accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves. Bien entendu, des lieux comme les passages à piétons devraient rester illuminés.

De surcroît, l'extinction de l'espace public permet d'éviter des attroupements nocturnes qui sont, eux, plus anxiogènes et causent d'innombrables déchets au sol le lendemain matin.

Résultat: les habitant-e-s bénéficieront d'une réduction des nuisances sonores nocturnes dues à ces attroupements ou à des 'rodéos routiers'.

Une gestion efficiente de l'éclairage nocturne apporterait une part de la solution au défi énergétique et plus particulièrement à celui de l'électricité et permettrait d'économiser des milliers de francs. Rappelons que Meyrin en tant que Cité de l'énergie a un niveau 'Gold' qu'elle doit maintenir, voire améliorer.

Comme vous avez pu le lire, des villes et communes romandes ont déjà pris des mesures pour lutter contre la pollution lumineuse, notamment Vernier, Bernex, le canton de Genève ou encore Yverdon-les-Bains, sans oublier le Val de Ruz qui fait figure de pionnier en la matière.

En votant cette résolution, vous rendrez encore plus possible la capacité de contempler les étoiles."

**M. Grognuz** annonce que le Bureau propose le renvoi de cette résolution en commission environnement durable.

L'entrée en matière ne rencontrant pas d'opposition, il ouvre le débat sur le renvoi et la délibération.

**M. Nobs** applaudit cette résolution très bien documentée. La pollution lumineuse est très nuisible pour la faune sauvage et également pour les humains. L'UDC soutient le renvoi à la commission proposée. Elle a toutefois deux remarques qui pourront être discutées en commission : cette résolution a plutôt la forme d'une motion (voir point 8 du 'décide') et le point 9 n'a rien à faire dans le dispositif d'une résolution.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Grognuz** met aux voix le **renvoi de la résolution n° 2020-07 en commission environnement durable**, qui est accepté par 30 oui et 1 abstention.

\* \* \*

**15. Motion n° 2020-03 présentée par Denis Bucher et Pascal Seeger, demandant d'affirmer l'opposition de la commune de Meyrin au projet de centre commercial « Open ».**

La parole est au motionnaire M. Bucher.

**M. Bucher** s'exprime comme suit:

"En ce qui concerne cette motion, nous allons demander son retrait mais avant de le faire, et en accord avec le Bureau, nous voulions tout de même vous en expliquer les tenants et aboutissants au vu de l'importance du sujet.

L'explication est en trois points.

Premier point: au nom des deux dépositaires de cette motion, nous nous excusons pour l'erreur de débutants sur la forme; en effet nous n'avions pas conscience qu'une prise de position politique du Conseil municipal doit être faite sous forme de résolution car le Conseil municipal a toute liberté d'agir et d'appliquer – s'il le désire – les points demandés dans notre motion, ceci sans impliquer le Conseil administratif, qui de surcroît a son indépendance quant à ses prises de position, de par la séparation des pouvoirs. Nous aurions donc dû déposer une résolution.

Second point, voici comment nous vous proposons de procéder en lieu de place de la motion. Pour commencer, nous retirerons cette motion, et nous remercions les groupes qui nous ont annoncé en privé qu'ils allaient la soutenir. Comme le sujet nous semble important, et je pense que plusieurs groupes du Conseil municipal partagent notre avis, nous proposons à la place la tenue d'une commission cohésion sociale et économie au sujet du projet Open. Cette commission pourra ainsi évaluer notre proposition de résolution remplaçant cette motion, et décider de la faire sienne, de la modifier, d'en déposer une autre, ou pas. Tous les conseillers municipaux membres de cette commission, et donc tous les groupes, sont les bienvenus pour signer cette demande de séance, sachant qu'il faut la signature de trois membres de la commission pour la valider. Nous nous tenons à votre disposition après le Conseil municipal pour vous permettre de signer cette demande.

Troisième point, voici quelques explications sur le fond de ce sujet. Un grand nombre de points étant déjà très bien expliqués dans notre motion, que je vous invite à lire ou à relire, ils pourront être discutés en commission. Je n'en prend donc que quelques-uns que je citerai de manière très succincte.

Comme vous le savez, un immense centre commercial nommé Open devrait voir le jour à moins de 3'000 mètres de la commune de Meyrin, qui est la commune suisse la plus proche du site.

Pour commencer par rassurer ceux qui craindraient une certaine 'ingérence' dans les affaires françaises, d'une part la France a signé les conventions d'Aarhus et d'Espoo, qui indiquent que les collectivités sur territoire étranger ont le droit d'être informées et de participer à la consultation si elles sont impactées, notamment sur le plan environnemental. Et par ailleurs, le Conseil municipal de Meyrin avait déjà pris position à l'unanimité contre 'les gaz de schiste en France voisine', lors de la plénière du 5 mars 2013.

Ensuite, concernant la temporalité de notre action, elle tombe à pic puisque c'est maintenant que ce centre recherche du financement, et en France c'est souvent à la fin que les projets sont annulés, comme cela a été le cas dans la région parisienne avec le centre similaire EuropaCity.

Je salue au passage les amis du pays de Gex venus assister à notre séance.

Aussi je rappelle que la plupart des élus du pays de Gex sont opposés à ce projet. J'étais cet après-midi à une séance de Grand Genève, où le président de la communauté d'agglomération du pays de Gex a encore fortement rappelé qu'ils sont opposés à ce projet purement communal du pays de Gex.

Finalement sur le plan environnemental, ce projet se trouve sur une nappe phréatique peu profonde, qui pourrait impacter l'Allondon, rivière transfrontalière. Ces effets n'ont pas été quantifiés selon la préfecture départementale.

Il est donc important que la commune de Meyrin, qui sera très fortement impactée par ce projet, prenne position et le fasse savoir.

Je propose de passer la parole à M. Seeger pour compléter cette présentation."

**M. Grognez** rappelle qu'en tant que président, c'est sa prérogative d'accorder la parole. Il la passe à M. Seeger, qui l'a demandée.

**M. Seeger** prend la parole:

"Dans cet hémicycle, un conseiller municipal sur trois est nouveau. J'en suis un. Je respecte et je suis volontiers prêt à apprendre des conseillers municipaux ayant vécu d'autres législatures. Néanmoins, à ceux qui disent que nous ne pouvons rien faire, puisque la France est souveraine pour décider de l'installation d'un tel hypercentre commercial, qui disent que nous ne pouvons rien faire pour la prolifération de la 5G puisque c'est de la compétence de la Confédération, qui disent que nous agissons uniquement à titre consultatif dans l'aménagement de notre territoire puisque le Canton décide en dernier ressort, je réponds : 'Osons', 'Osons un autre ton !' Notre Conseil municipal peut lancer un tel message politique à nos voisins. S'ils sont nos amis du Grand Genève, ils sauront entendre nos craintes.

A travers cette opposition qui reste à formuler de manière politiquement correcte, il s'agit d'affirmer notre position en faveur de notre économie locale, et surtout de soutenir nos commerçants. La rénovation de Meyrincentre va nécessiter des millions d'investissement. Ne devons-nous pas agir en faveur de notre partenaire du projet Cœur de Cité ?

Sur les 54'000 m<sup>2</sup> qu'occupera Open, 39'000 m<sup>2</sup> seront pour la surface commerciale, soit trois fois plus que Balxert, et 6'000 m<sup>2</sup> seront dédiés aux loisirs. Il s'agira donc d'un futur Wonderland pour des enseignes internationales.

Comme le parking offrira 2'000 places, il est attendu un trafic de 9'000 véhicules par jour, voire une pointe à 12'000 le samedi. Imaginez-vous la saturation totale des axes routiers de notre commune et les nuisances qui en découlent.

Voici ce qui est écrit sur le site du promoteur : 'La zone de chalandise d'Open, constituée de plus de 500'000 habitants, est l'une des plus qualitatives de France.' Ainsi, nous ne parlons plus du Grand Genève, notre territoire est considéré comme une réserve d'indiens consuméristes. Etant libéral, je ne crie pas au protectionnisme. Toutefois, les impacts environnementaux sont tels que cette concurrence effrénée crée une croissance néfaste pour notre commune et bien entendu va à l'encontre des engagements pour le climat.

Par conséquent, je vous remercie d'avance de renvoyer cet objet à la commission cohésion sociale et économie pour élaborer tous ensemble, d'une seule voix, une prise de position ferme à l'égard d'Open."

**M. Grognuz** pensait que la motion était retirée; il s'étonne donc d'entendre qu'un renvoi en commission est demandé.

**M. Bucher** confirme que la motion est retirée.

**M. Grognuz** suggère à M. Bucher de demander séance tenante la convocation d'une commission, au lieu de faire remplir un formulaire. **M. Bucher** demande la convocation de la commission cohésion sociale et économie. **M. Grognuz** prend acte.

**M. Fabre** trouve que cette présentation est trop longue pour un objet retiré. De son point de vue, il aurait suffi de demander au président de commission cohésion sociale et économie de la convoquer. Cela aurait évité à tous de perdre du temps en plénière. Il tient à préciser que le groupe socialiste ne serait pas entré en matière sur cette motion, tant il est convaincu qu'il n'est pas du ressort du Conseil administratif de s'exprimer au sujet d'un projet tel que le projet Open.

**M. Serrano** suit son préopinant. Le PLR ne serait pas non plus entré en matière. Personnellement, il invite les groupe politiques des partis intergouvernementaux à solliciter leurs députés, qui ont plus de poids politique.

**M. Squillaci** prend le contrepied de ses préopinants. Il regrette aussi que la discussion sur la forme prenne le pas sur celle sur le fond. Ce projet à nos portes aura un impact sonore, routier, et environnemental potentiel sur une nappe phréatique. Les motionnaires ont justement pris un espace de parole pour exprimer des convictions qui vont dans la droite ligne de ce que pense Meyrin. Le groupe PDC-VL aurait soutenu la motion et soutiendra cette posture jusqu'au bout. Il pense en effet qu'il faut pouvoir exprimer ses convictions politiques de manière étendue, comme ce désaccord à la construction à nos portes de centres thématiques qui sont déjà pléthore. Il faut pouvoir marquer notre désaccord aujourd'hui. Il remercie les motionnaires, qui auraient dû en effet présenter une résolution.

**M. Nobs** indique que le groupe UDC ne serait pas non plus entré en matière, car ce sujet relève de la compétence de la Confédération. Il y a à Meyrin suffisamment de problèmes locaux à régler, sans aller "chercher des poux chez nos voisins".

**Mme Lüthi** fait la déclaration suivante:

"La région de Saint-Genis-Pouilly est une région souveraine. Elle jouit du droit absolu d'exercer son autorité législative et judiciaire sur son territoire. Elle est indépendante et n'est pas soumise aux lois de notre Constitution et n'a aucun compte à nous rendre. Elle est donc souveraine géographiquement et politiquement. Ainsi, le parti socialiste se pose la question de savoir de quel droit notre Commune devrait interférer dans la gestion des affaires de nos voisins qui agissent sur leur territoire.

Cette région élabore des projets stratégiques pour encourager sa croissance, comme nous le faisons aussi pour notre commune. Elle cherche à s'offrir des possibilités pour renforcer sa dynamique et pour profiter du potentiel de son développement. Des projets que seules les autorités de la région ont le droit de juger appropriées ou non pour promouvoir son développement économique et social.

Légalement, ni à l'échelle communale ni à l'échelle nationale nous n'avons en tant que voisins ou frontaliers la légitimité de contredire, d'annuler ou de nous opposer à des décisions qui ne concernent pas notre territoire. Le projet Open se passe en territoire français et seul le peuple français de cette région a le droit dans la mesure de ses lois de s'opposer au projet Open. D'ailleurs, des voix françaises se sont levées contre ce projet depuis son lancement en 2012.

Des recours administratifs sur la dégradation de la qualité de vie, protection de l'environnement allant jusqu'aux cours suprêmes de Paris et de Lyon ont été déposés par des organismes et des citoyens français. Ces derniers ont été rejetés au profit des deux avis positifs autorisant la construction. L'autorisation de construction de ce centre est déposée officiellement en février 2020 et aucun recours n'est permis.

Je tiens à pointer que ce projet ne nous enchante pas du tout. Nous sommes très conscients de toutes les conséquences néfastes que notre commune va subir, et cela à tous les niveaux. La construction de ce centre commercial présente des enjeux de taille en termes d'économie, d'écologie et de nuisances. Les impacts sur tout le canton sont indéniables. En effet, Genève et Meyrin en particulier, souffriront de l'implantation de ce centre commercial d'une taille XXL tout près de notre frontière. Nous partageons tous les soucis mis en évidence dans votre prise de position. Seulement, nous n'avons aucune légitimité pour nous y opposer.

Je tiens à rappeler que la ville de Meyrin entretient de bonnes relations avec la ville de Saint-Genis-Pouilly, ainsi la préservation de nos liens diplomatiques sont à prioriser. Le Conseil municipal doit marquer son attachement à cette relation qui constitue un moteur économique profitant à notre canton d'une manière générale. Par ailleurs, nous ne pouvons abuser de notre pouvoir législatif pour trancher sur une affaire qui dépasse notre compétence, tenant compte de la charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise. Et s'il y a des négociations ou des concertations politiques à faire, c'est au niveau national.

Gardons donc un minimum du bon sens dans notre vision politique et gardons notre énergie pour la déployer d'une manière intelligente au profit de notre commune. C'est là que nous avons un rôle à jouer. Il faut donc garder ces liens forts avec nos voisins français et préserver cette relation. Laissons notre Canton faire s'il y a une nécessité d'intervenir."

**M. Grognuz** demande que les prochaines prises de position soit plus brèves, l'objet en question ayant été retiré.

**Mme Hartmann** avoue qu'"elle fait de la politique pour vivre des moments tels que celui-là, où elle a l'impression d'être dans la 4<sup>e</sup> dimension". Un élu PLR s'est exprimé contre un modèle de croissance qui nuit à l'environnement, et des élus socialistes défendent le droit d'une région à son développement. Elle s'étonne en effet que des prises de position aient pu être exprimées, mais il y a une question de principe qui est là. Nous avons été élus, et ce n'est pas la première fois que nous avons élaboré des textes et des émotions pour exprimer un désaccord à des projets de l'autre côté de la frontière, sur notre commune, ou à l'échelle fédérale. Elle rappelle à toutes fins utiles que le PS et la droite s'étaient élevés contre le gaz de schiste sans état d'âme particulier, et que "nous avons également pris position contre le nucléaire, et contre un développement effréné de l'aéroport".



Elle espère qu'après avoir entendu en commission davantage d'informations sur la nature de ce projet, une position politique commune aux partis de cette hémicycle pourra émerger, qui demanderait par exemple au Conseil d'Etat de prendre position contre ce projet, qui est, comme l'on dit certains ce soir, "complètement absurde". Elle espère que cette assemblée sera un peu plus raisonnable que ce soir, car c'était vraiment "bienvenue en absurdie".

**M. Grognuz** annonce que le "débat est clos" [des rumeurs s'élèvent de l'hémicycle], et que pour un prochain objet retiré il n'accordera pas la parole aux groupes politiques.

\* \* \*

**16. Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).**

**M. Grognuz** indique que suite à la remarque de Mme Murciano lors de la dernière plénière, il a lu attentivement ce rapport. Le Bureau suggère le retrait du §4, p. 5 qui commence par "J'aurais aimé poursuivre ma mission..." et s'achève par "...les projets du Conseil municipal", ce paragraphe n'ayant aucun lien avec l'activité rapportée par M. Frauchiger.

Il ouvre un temps de débat.

Répondant à quelqu'un qui lui demande de lire le paragraphe incriminé, **M. Grognuz** indique qu'il ne souhaite pas accéder à cette demande, le passage n'offrant pas un intérêt en lien avec la visée du rapport, et le texte complet de ce dernier étant disponible sur CMNet.

**Mme Murciano** explique au groupe MCG "tout neuf et tout nouveau" que "M. Frauchiger n'a pas participé au débat de commission et a été absent de tout ce qui a été mis en place, et n'a pas émis de souhait". Elle ne voit pas pourquoi il devait exprimer le regret d'avoir été spolié de sa commission alors qu'il n'avait jamais émis le souhait de continuer à y siéger. Elle demande si c'est clair pour le groupe MCG, qui lui répond par la négative. Elle dit "qu'elle aura essayé".

**M. Grognuz** remercie de ces éclaircissements, puis met aux voix le **retrait du §4, p. 5 du rapport**, qui est accepté à 28 oui et 2 non.

**M. Grognuz** prend acte du rapport modifié.

\* \* \*

**17. Rapport du Fonds communal énergie 2019 (F. Grognuz, PLR).**

Ce rapport non lu en séance portant sur la période 2019 a été élaboré en collaboration avec M. Balsiger, co-responsable du service de l'urbanisme:

*"La commission consultative du Fonds communal énergie s'est réunie une seule fois en 2019, le 1<sup>er</sup> octobre. A cette occasion, elle a préavisé favorablement les dossiers suivants :*

- 1. Requête n° 84 – Solaire photovoltaïque 4.8 kWc, Ribeaud Jacques: Octroi d'une subvention de CHF 1'687 correspondant à 50% de la rétribution unique attendue de Pronovo SA.*
- 2. Requête n° 85 – Solaire photovoltaïque 2.88 kWc, Ungaro Nicolas: Octroi d'une subvention de CHF 1'687 correspondant à 50% de la rétribution unique attendue de Pronovo SA.*
- 3. Requête n° 86 – Pompe à chaleur air/eau, Di Giacomo Claudio: Octroi d'une subvention de CHF 4'132 correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de la part du Programme Bâtiments.*
- 4. Requête n° 87 – Solaire photovoltaïque 5.1 kWc, Orlandini Daniel: Octroi d'une subvention de CHF 1'567 correspondant à 50% de la rétribution unique attendue de Pronovo SA.*
- 5. Requête n° 88 – Isolation périphérique, Dubois Pierre: Octroi d'une subvention de CHF 1'365 correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de la part du Programme Bâtiments.*
- 6. Requête n° 89 – Chaudière à pellet et solaire thermique, Schwarz Georges: Octroi d'une subvention de CHF 1'850 correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de la part du Programme Bâtiments.*
- 7. Requête n° 90 – Opération Robin des Watts 2019-2020: Financement du projet à hauteur de CHF 17'500 pour une action de sensibilisation à l'énergie conduite dans les établissements scolaires de Bellavista et des Champs-Fréchets.*
- 8. Requête n° 91 – Pompe à chaleur, Carbone Flavio: Octroi d'une subvention de CHF 3'240 correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de la part du Programme Bâtiments.*
- 9. Requête n° 92 – Pompe à chaleur, Neeser Daniel et Thérèse: Octroi d'une subvention de CHF 2'700 correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de la part du Programme Bâtiments.*

*En janvier-février 2019 s'est déroulée l'opération éco-sociale 'Livron, une nouvelle lumière' soutenue par le Fonds communal énergie à hauteur de CHF 71'283 (requête n°56 qui portait sur deux opérations, Prulay en 2018 et Livron en 2019). A cette occasion, c'est 538 appartements qui ont reçu la visite d'un ambassadeur éco21 afin de générer des économies d'énergie estimée à hauteur de CHF 130'000 kWh par an.*

Bilan financier

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la mise en place de la nouvelle norme comptable MCH2, les dépenses du Fonds communal énergie ont été divisées en 2 parties :*

*1. Dépenses d'investissement : elles concernent principalement les soutiens financiers octroyés aux privés (ménages, entreprises) pour des investissements (pompe à chaleur, installation solaire). Une délibération (D-2017-33a) d'un montant de CHF 90'000 a été votée par le Conseil municipal en date du 14 novembre 2017 pour couvrir ces dépenses durant la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020. Fin 2019, la situation financière en lien avec cette délibération était la suivante : total facturé CHF 59'626, total engagé CHF 59'408. Une nouvelle délibération est prévue pour être présentée courant 2020 afin de couvrir les dépenses d'investissements du Fonds pour la prochaine législature.*

*2. Dépenses de fonctionnement : elles concernent principalement les actions de sensibilisation à l'énergie non-liées à des investissements (exemple : opérations Robin des Watts dans les écoles, opération écosociales dans les quartiers). Ces dépenses sont couvertes par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2019. Le montant au budget est de CHF 106'828 et le montant dépensé est CHF 86'679."*

Il n'y a pas de questions. Le Conseil municipal prend acte du rapport.

\* \* \*

#### **18. Annonces de projets.**

**M. Hubert** demande au Conseil administratif de bien vouloir étudier une motion pour la réalisation à Meyrin Parc d'une place de jeux d'eau comme celle de l'avenue de Vaudagne. Cet endroit est très fréquenté par les familles du voisinage. Un tel équipement entrerait aussi dans le cadre de Meyrin-les-Bains.

**M. Grognuz** demande de confirmer que ce projet sera déposé pour la prochaine plénière du Conseil municipal. **M. Hubert** confirme.

\* \* \*

#### **19. Propositions individuelles.**

**M. Clerc** donne lecture des propositions.

Suite au refus de la résolution présentée lors de la dernière plénière, **M. Dournow** indique avoir suivi les conseils de M. Fabre et transformé sa résolution en

proposition individuelle. Il invite le Conseil administratif à s'enquérir auprès des sociétés, clubs sportifs et associations de la commune de Meyrin des préjudices financiers subis en raison des mesures sanitaires imposées suite à la pandémie Covid-19 depuis janvier 2020 à ce jour; subsidiairement, d'établir des critères d'octroi d'un financement extraordinaire aux associations de Meyrin, et le cas échéant, de préparer à l'intention du Conseil municipal une délibération.

**M. Nobs** invite le Conseil administratif à rétrocéder aux entreprises de Meyrin tout ou partie de la taxe professionnelle versée aux comptes 2020. De son point de vue, il n'est nul besoin d'être spécialiste en économie pour comprendre que les conséquences financières sur les entreprises vont être catastrophiques en 2020.

**M. Seeger** aurait souhaité que l'on crée sur le site meyrin.ch une page pour les partis politiques afin de centraliser les prises de position de chacun pour une consultation simple par nos citoyens. Mais réalisant que cette proposition est actuellement "complètement utopique", il préfère la retirer et la reformuler une prochaine fois.

**M. Pierre Boccard** propose que les autorisations de construire et les requêtes en autorisations publiées dans la FAO soient reprises sur le site meyrin.ch afin d'éviter la surprise de certains concitoyens qui se trouvent devant le fait accompli de travaux dans leur quartier, et qui perdent leur temps à former des oppositions contre des projets déjà autorisés. Il demande également que le journal communal redirige ses lecteurs vers le site communal. Aujourd'hui, la page internet de l'urbanisme ne publie plus cette information.

**Mme Saratsiotis** demande qu'une commission se réunisse sur le lieu du Centre de voirie et horticole (CVH) pour faire un état des lieux des produits phytosanitaires utilisés sur les sols meyrinois. M. Chatelain, chef du service de l'environnement dont dépend le CVH, y est favorable.

**M. Pierre Boccard** regrette la mauvaise qualité des derniers repas de commission, et préférerait que des repas froids – même un sandwich avec une salade – de qualité soient servis. Les spätzlis d'une récente soirée de commission étaient particulièrement insipides, et il plaint les végétariens qui n'ont pas eu d'alternative.

**Mme Leuenberger** sait expérience que le sujet de la nourriture est hautement sensible au sein de cet hémicycle. Elle propose que les conseillers municipaux s'expriment ce soir pour ou contre cette proposition de servir des plats froids.

**M. Grognuz** propose de reporter cette discussion à une prochaine séance de commission de liaison. Cette proposition ne rencontre pas d'opposition.

\* \* \*

## **20. Questions.**

**M. Dournow** observe que la sortie de la rue Gilbert sur la rue de la Prulay est très difficile à négocier, la rue Gilbert étant plus étroite que les voitures et des arbres limitant la visibilité nécessaire au respect de la priorité de droite. Il demande si des modifications sont prévues à cet endroit.

**M. Dournow** constate que les poubelles de la rue Virginio-Malnati ont tendance à disparaître. Les propriétaires de chien sont de plus en plus nombreux à déambuler avec leur butin canin dans des sachets en plastique, et il se demande où ils peuvent s'en débarrasser.

**M. Pierre Boccard**, suite à un échange avec le directeur du centre commercial, rapporte un phénomène d'incivilités commises par des jeunes sur les terrasses du centre commercial. Par ailleurs, il a observé 250 caravanes des gens du voyage sur un chantier à Ferney-Voltaire et anticipe des actions de mendicité plus fréquentes à Meyrin. Il demande si la police a prévu des rondes plus intensives.

**M. Pierre Boccard** a observé au chemin du Plantin un problème chronique de stationnement indu de motos sur les trottoirs, de voitures mal stationnées, etc. qui empêchent de tourner à droite au feu. Les commerces demandent une suppression de places de stationnement sur cette route communale afin de rétablir la mobilité dans les deux sens.

**M. Pierre Boccard** a oui dire qu'un responsable de service aurait employé un collaborateur membre de sa famille en le payant totalement ou partiellement "mano a mano" pour une prestation, et souhaiterait que, si le Conseil administratif est au courant, il réagisse à ce fait qui, s'il est avéré, jette le discrédit sur tous les employés et responsables en contact avec le public, notamment les aînés. **M. Gognuz** indique que le Conseil administratif a pris note de ces questions et répondra la prochaine fois.

**Mme Schweizer** demande si le parking de l'école Bellavista est accessible ou non au public, et le cas échéant, si l'achat d'un macaron pour CHF 500 ou CHF 600 est accessible à tous. Elle demande si les parents qui viennent déposer ou chercher leurs enfants peuvent s'arrêter sur ce parking.

**Mme Schweizer** demande de contrôler et réprimer, plusieurs jours par mois, les infractions commises par les cyclistes liées à la vitesse de circulation, aux passages de feux rouges, à la circulation sans lumière, sur des passages interdits. Elle observe des infractions de plus en plus fréquentes, sans que celles-ci soient l'objet d'une quelconque forme de répression.

**M. Seeger** demande si les élèves des écoles primaires meyrinoises, plus nombreux désormais notamment du fait du quartier des Vergers, pourront fréquenter le cycle de la Golette dans les cinq ou dix prochaines années. Il demande s'il faut "prévoir une déportation (*sic*) de nos élèves meyrinois vers d'autres cycles d'orientation" ou s'il sera possible de "les garder près de nos foyers". S'il a recours au mot "déportation", explique-t-il, c'est qu'il faut prendre le train pour aller au CO de Montbrillant, et que ce train est parfois déficient et qu'en conséquence les élèves n'arrivent pas à l'heure et sont annotés. **Mme Leuenberger** répond que la Commune n'a pas la compétence de la planification scolaire, qui revient au Canton. A ce jour, la Commune a la capacité nécessaire pour accueillir tous ses élèves de

**Séance du 13 octobre 2019  
tenue en séance ordinaire**

l'école primaire, même si certains devront fréquenter l'école d'un autre quartier. Aujourd'hui, moins d'une vingtaine d'élèves du cycle d'orientation sont scolarisés en dehors de la commune, sur une base volontaire.

**M. Grognuz** annonce que le Conseil administratif prend acte de ces questions.

**M. Grognuz** demande aux conseillers municipaux d'envoyer dans les meilleurs délais au secrétariat politique les interventions écrites et lues en séance.

\* \* \*

**La séance est levée à 22h15/AHE.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 6 novembre 2020.

La 1<sup>ère</sup> secrétaire :

Le président :

Esther UM

Fabien GROGNOUZ